

Note de conjoncture n°23

2^{ème} trimestre 2026

Le financement de la réhabilitation de l'assainissement non collectif

1. En bref (INSEE)

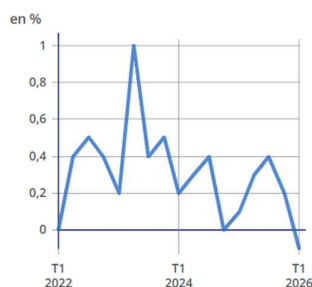
📊 Derniers indicateurs conjoncturels :

- En juin 2026, les prix à la consommation augmenteraient de 1,8 % sur un an,
- En juin 2026, la confiance des ménages repart à la hausse,
- En juin 2026, le climat des affaires :
 - dans le bâtiment se replie,
 - dans les services reste morose,
 - dans l'industrie se replie à sa moyenne,
 - reste maussade et le climat de l'emploi s'assombrit davantage,
- A la fin du premier trimestre 2026, la ratio de dette publique s'établit à 117,5 % du PIB,
- Au premier trimestre 2026, l'indice du coût baisse de 2,89 % sur un an,
- Au premier trimestre 2026, les coûts de production dans la construction augmentent de 1,4 % sur un trimestre et de 2,1 % sur un an.

📊 Indicateurs clés :

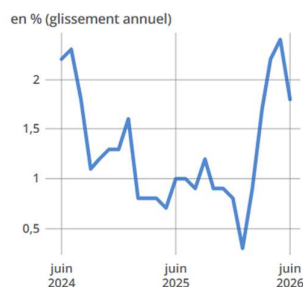
Croissance économique

1er trim. 2026 : -0,1 %



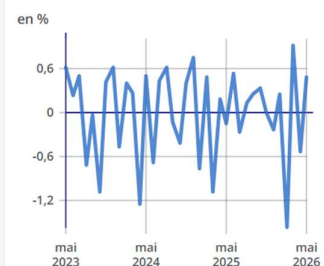
Inflation

juin 2026 : +1,8 %



Consommation des ménages en biens

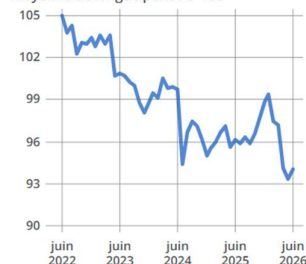
mai 2026 : +0,5 %



Climat des affaires

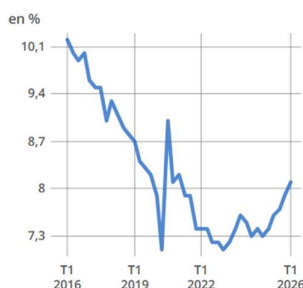
juin 2026 : 94

moyenne de longue période=100



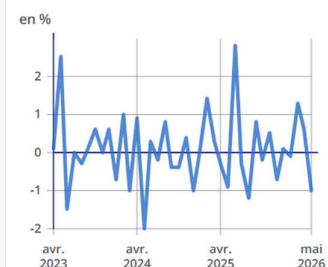
Chômage y compris les DOM

1er trim. 2026 : 8,1 %



Production industrielle (manufacturière)

mai 2026 : -1,0 %



Juillet 2026

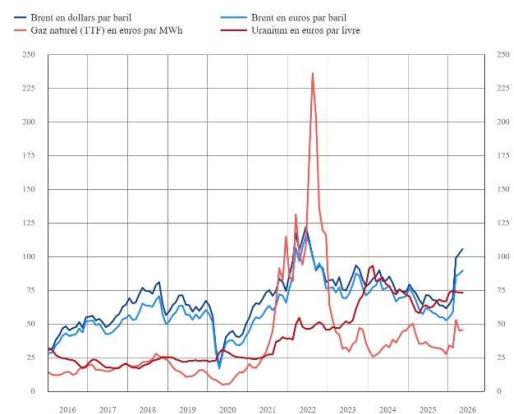
Matières premières & Energie :

En mai 2026, le prix du pétrole en euros accélère (+2,9 % sur un mois après +1,7 % en avril), maintenu sous tension par le conflit au Proche-Orient. Celui du gaz rebondit légèrement (+1,2 % après -14,9 %). Les prix en euros des matières premières importées (hors énergie) accélèrent sur le mois (+1,5 % après +0,4 %) et augmentent sur un an (+4,4 %). Les prix en euros des matières premières industrielles accélèrent aussi sur un mois (+1,4 % après +0,7 %) et augmentent très fortement sur un an (+28,0 %). Les prix des matières premières stratégiques sont globalement orientés à la hausse sur un mois et augmentent fortement sur un an. Enfin, les prix en euros des matières premières alimentaires accélèrent sur un mois (+1,7 % après +0,1 %) mais restent en forte baisse sur un an (-12,2 %).

○ **Le prix du pétrole en euros accélère :**

En mai 2026, le prix en dollars du pétrole brut de la mer du Nord (Brent) augmente de nouveau (+3,2 % après +3,4 % en avril), s'établissant en moyenne à 105,6 dollars le baril. Il accélère en euros (+2,9 % après +1,7 %). Sur un an, le prix du baril flambe en dollars (+64,0 %), tout comme en euros, quoique de façon un peu moins marquée (+56,7 %), du fait de l'appréciation de l'euro par rapport au dollar sur la période.

Le prix du gaz sur le marché européen (TTF) rebondit légèrement sur le mois (+1,2 % après -14,9 %), s'établissant en moyenne à 45,5 €/MWh, et il reste en forte hausse sur un an (+29,1 %). Enfin, le prix de l'uranium en euros continue de baisser un peu sur le mois (-0,2 % après -0,4 %), mais augmente nettement sur un an (+16,5 %).



○ **Les prix en euros des matières premières industrielles accélèrent :**

En mai 2026, les prix en euros des matières premières industrielles accélèrent sur un mois (+1,4 % après +0,7 % en avril). Sur un an, ils sont en forte hausse (+28,0 %).

Les prix des matières minérales accélèrent (+1,5 % après +0,9 %). Les prix des métaux non ferreux ralentissent (+1,6 % après +3,9 %), tandis que ceux des métaux ferreux accélèrent (+3,1 % après +0,2 %). En revanche, les prix des métaux précieux sont quasi stables (-0,1 % après -4,1 %). Sur un an, les prix des matières minérales augmentent fortement (+32,4 %), tirés en particulier par ceux des métaux précieux (+53,4 %), des métaux non ferreux (+35,0 %) et, dans une moindre mesure, par ceux des métaux ferreux (+10,3 %).

Les prix des matières premières agro-industrielles rebondissent sur un mois (+0,7 % après -1,2 %). Les prix des fibres textiles naturelles augmentent de nouveau nettement (+5,6 % après +7,3 %), tout comme ceux du caoutchouc naturel (+6,1 % après +3,9 %). Les prix des bois sciés tropicaux repartent à la hausse (+1,0 % après -0,5 %), tout comme, dans une moindre mesure, ceux du cuir (+0,3 % après -0,1 %). En revanche, les prix des bois sciés de conifères baissent de nouveau (-0,9 % après -1,9 %) et ceux de la pâte à papier sont quasi stables (-0,1 % après -3,8 %). Sur un an, les prix des matières premières agro-industrielles sont stables, mais cela masque d'importantes disparités : les prix des fibres textiles naturelles augmentent fortement (+29,4 %), tout comme ceux du caoutchouc naturel (+23,8 %), mais ces hausses sont contrebalancées par les baisses des prix de la pâte à papier (-4,4 %), du cuir (-4,0 %), des bois sciés de conifères (-3,4 %) et des bois sciés tropicaux (-2,1 %), qui représentent une part plus importante de l'indice.



Juillet 2026

2. Statistiques du Ministère de la Transition Ecologique

Derniers chiffres :

- -0,1 % stabilité des mises en chantier de logements en juin 2026,
- 38 % des ventes de substances actives concernent des produits de biocontrôle ou utilisable en agriculture biologique,
- +2,4 % hausse du trafic maritime de fret en 2025,
- 46 800 passoires énergétiques rénovées par la rénovation d'ampleur aidée par l'Anah en 2024,
- 75 Mt CO2 éq. empreinte carbone de la consommation touristique en 2023.

Construction de logements - Résultats à fin juin 2026

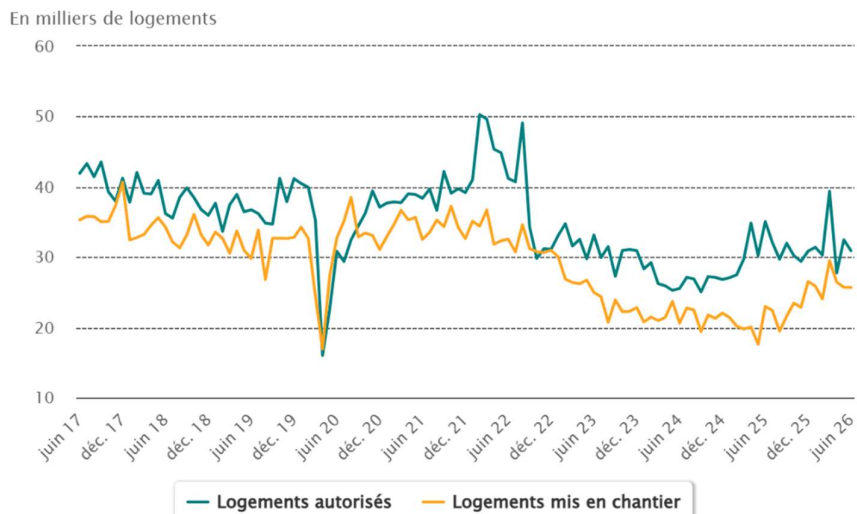
En juin 2026, les autorisations de logements sont en légère baisse par rapport à mai (- 4,8 % en données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables), pour atteindre 30 906 unités. Ce léger recul intervient après un net rebond en mai (+ 17,0 %), qui faisait suite à deux fortes évolutions en mars et en avril qui se compensaient quasiment (+ 30 % et - 29,5 %). Le repli modéré observé en juin s'explique par une baisse des autorisations des logements collectifs et des logements individuels.

De juillet 2025 à juin 2026, 376 241 logements ont été autorisés à la construction, soit 8,0 % de moins que la moyenne des cinq années précédentes. Sur l'ensemble du premier semestre 2026, le niveau mensuel moyen des autorisations demeure néanmoins supérieur de 4,3 % à celui observé sur l'ensemble de l'année 2025.

En juin 2026, le nombre de logements mis en chantier s'élèverait à 25 666 unités, quasi stable (- 0,1 %) par rapport à mai, après une légère baisse en mai (- 2,8 %) et un recul plus marqué en avril (- 10,4 %). La stabilité observée en juin se décompose en une légère hausse des mises en chantier de logements individuels, et un léger recul de celles des logements collectifs.

De juillet 2025 à juin 2026, 293 412 logements ont été mis en chantier, soit 13,1 % de moins que la moyenne des cinq années précédentes. Toutefois, sur l'ensemble du premier semestre 2026, le niveau mensuel moyen des mises en chantier est supérieur de 21,8 % à celui observé sur l'ensemble de l'année 2025.

Nombre de logements autorisés et mis en chantier au mois le mois (données CVS-CJO)

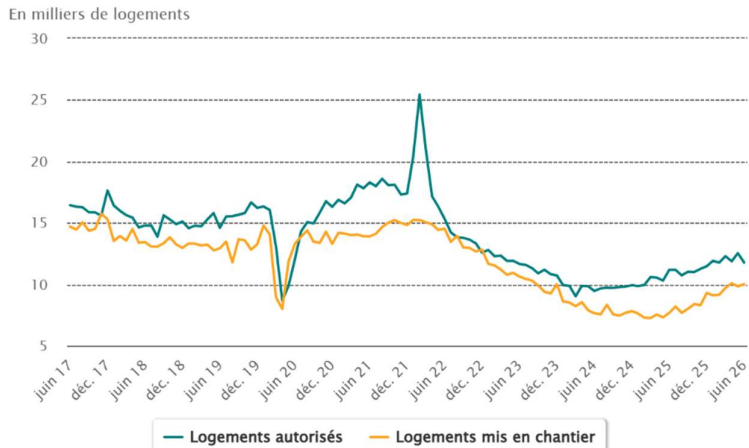


Juillet 2026

En juin 2026, les autorisations de logements individuels sont en baisse (- 6,1 % par rapport à mai 2026), avec un total de 11 765 unités. L'individuel groupé recule de 5,3 %, tandis que l'individuel pur diminue de 6,4 %. Sur les 12 derniers mois, le cumul des autorisations reste inférieur de 15,5 % à la moyenne enregistrée sur les cinq années précédentes.

En juin 2026, les mises en chantier de logements individuels augmenteraient légèrement (+ 1,7 %), sous l'effet d'une légère hausse de l'individuel pur (+ 2,7 %), tandis que l'individuel groupé serait en léger recul (- 0,6 %). Sur 12 mois, le cumul demeure nettement en retrait, de 22,0 % par rapport à la moyenne observée sur les cinq années précédentes.

Nombre de logements individuels au mois le mois (données CVS-CJO)

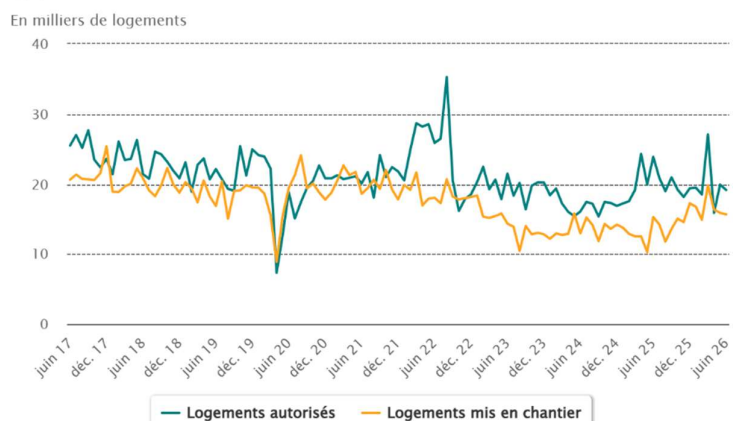


Les autorisations de logements collectifs enregistrent une légère baisse en juin 2026, de 3,9 %, pour atteindre 19 141 unités, après une forte hausse de 25,5 % en mai. Cette légère diminution en juin s'explique par une quasi-stabilité des logements collectifs ordinaires et une forte baisse des logements en résidence, après une hausse marquée pour les deux catégories le mois précédent. Au cours des 12 derniers mois, le nombre total d'autorisations de logements collectifs est inférieur de 3,0 % à la moyenne des cinq années précédentes. Ce résultat se décompose en un niveau très au-dessus de la tendance de long terme pour les logements en résidence tandis que les autorisations de logements collectifs ordinaires sont à un niveau inférieur à leur moyenne de long terme.

Les ouvertures de chantiers de logements collectifs seraient en légère baisse en juin (- 1,3 %) après une baisse modérée en mai, atteignant 15 666 unités. Cette évolution en juin s'explique par une augmentation modérée des logements collectifs ordinaires, tandis que les logements en résidence seraient en forte baisse. Sur 12 mois, le cumul est inférieur de 6,9 % à la moyenne des cinq dernières années.

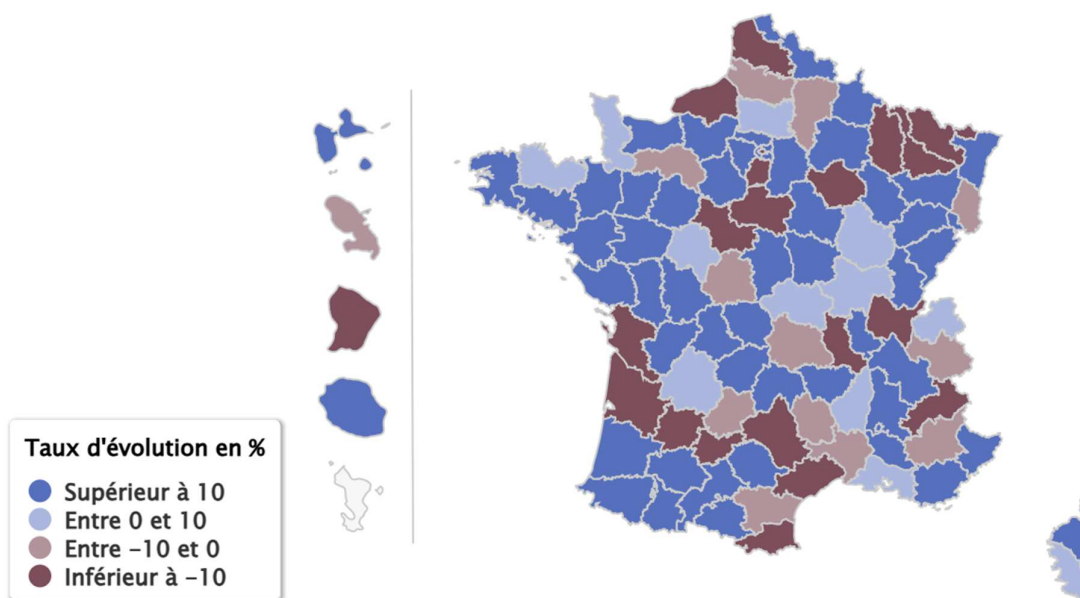
Juillet 2026

Nombre de logements collectifs (y compris en résidence) au mois le mois (données CVS-CJO)



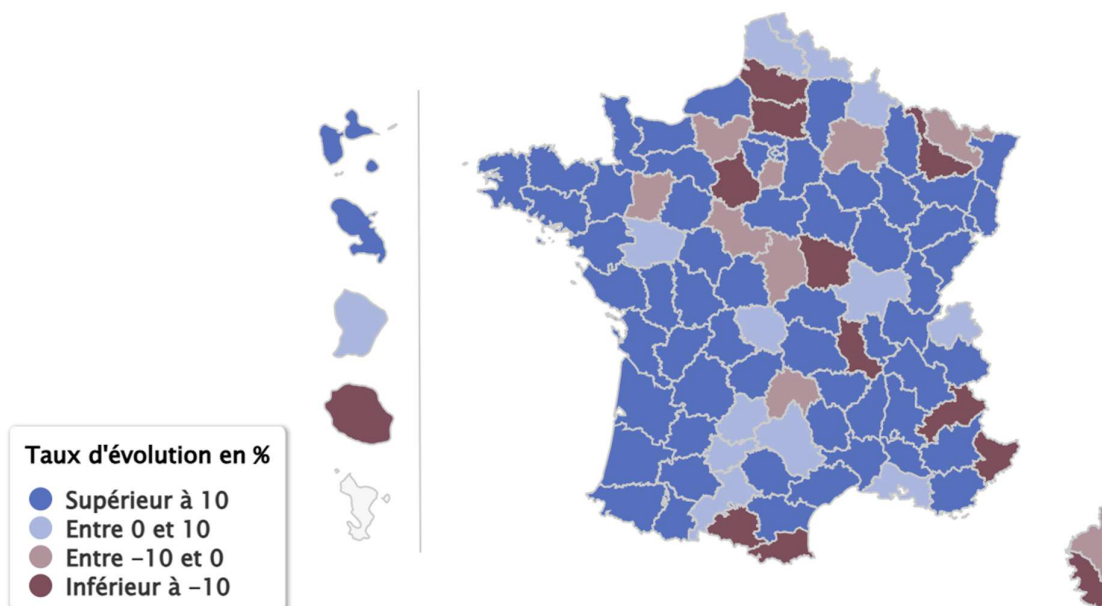
Logements autorisés

(douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents)



Logements mis en chantier

(douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents)



Juillet 2026

Construction de locaux : résultats à fin juin 2026

Au cours du deuxième trimestre, d'avril à juin 2026, les enregistrements d'autorisation à la construction de locaux non résidentiels s'élèvent à 8,0 millions de m² et sont en baisse (- 7,5 %) par rapport au même trimestre un an plus tôt.

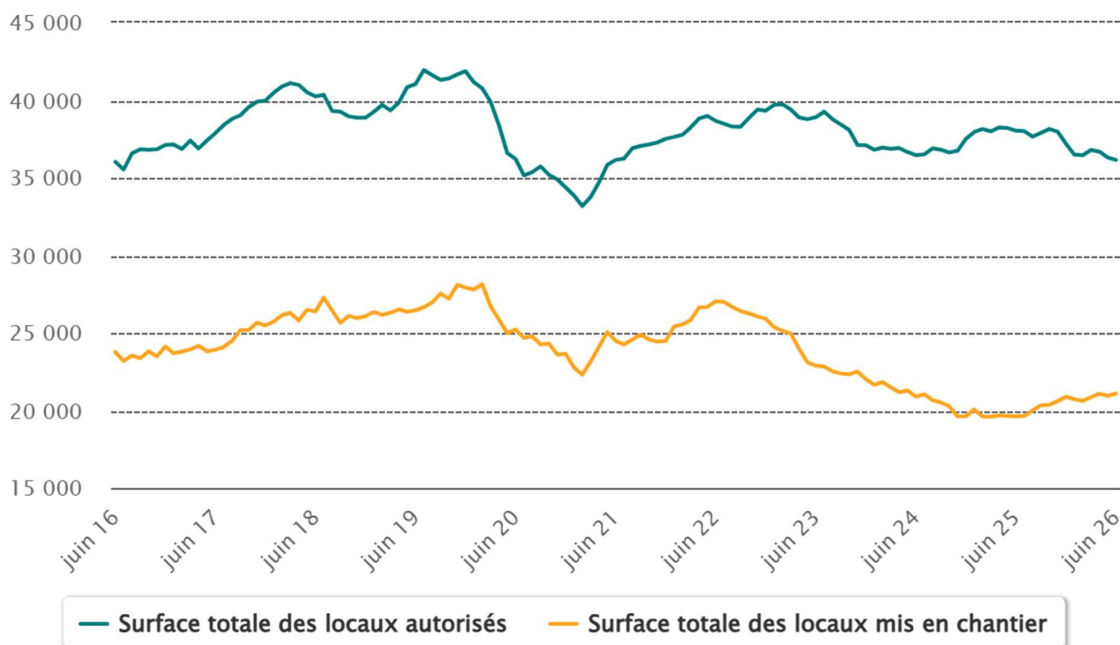
Sur ce même trimestre, 5,0 millions de m² de locaux non résidentiels ont été mis en chantier, en progression (+ 4,9 %) par rapport à la même période un an auparavant.

Sur les douze derniers mois, de juillet 2025 à juin 2026, les autorisations de locaux non résidentiels enregistrées s'élèvent à 36,1 millions de m² et diminuent (- 5,0 %) par rapport aux douze mois précédents.

Durant cette même période, avec 21,1 millions de m², les enregistrements de mises en chantier augmentent (+ 7,5 %) par rapport aux douze mois précédents.

Surface de locaux non résidentiels cumulée sur 12 mois

En milliers de m²



Juillet 2026

Conjoncture de l'immobilier — 1er trimestre 2026

Message d'ensemble : Au 1er trimestre 2026, la conjoncture immobilière montre de nouveaux signes de fragilité. Le tableau est contrasté : quelques signaux de reprise (réservations, autorisations, mises en chantier) coexistent avec des facteurs de tension (crédit qui se replie, taux qui remontent, mises en vente qui reculent).

Financement et crédit : La production de crédits à l'habitat se replie (-9,5 %) dans un contexte de légère remontée des taux d'intérêt. Le taux moyen des nouveaux crédits hors renégociations avait progressé à 3,17 % en janvier 2026, après huit mois de stabilité, contre 3,08 % en décembre 2025. Ce niveau reste néanmoins l'un des moins élevés de la zone euro.

Logement ancien : Le redressement des transactions engagé depuis 2024 s'essouffle : environ 952 000 transactions, avec des prix qui poursuivent leur légère hausse (+0,2 %).

Logement neuf — commercialisation (ventes aux particuliers) : La situation est double : les mises en vente continuent de reculer (-12,7 %), tandis que les réservations progressent.

En détail :

- Réservations par les particuliers : 16 502 logements réservés, en hausse de +4,0 % sur le trimestre précédent (CVS-CJO), portée par les appartements en habitat collectif (+4,3 %).
- Mises en vente : 13 939 logements, en repli de -12,7 %, baisse touchant les appartements (-11,5 %) comme les maisons (-28,4 %).
- Stock disponible : 118 927 logements neufs encore disponibles à la vente à la fin du T1 2026.

Logement neuf — ventes en bloc (institutionnels) : Les réservations en bloc augmentent de +2,8 % par rapport au trimestre précédent (CVS-CJO), avec 13 318 logements réservés. Elles représentent 44,7 % de l'ensemble des logements neufs réservés. Dynamique interne contrastée : réservations par les bailleurs sociaux en hausse (+7,5 %), mais recul des autres acquéreurs (-15,8 %).

Construction (Sitadel) et promotion immobilière : Signaux plus favorables en amont de la filière : les autorisations et les mises en chantier de logement sont en hausse. Côté entreprises, la situation reste tendue : dans la promotion immobilière, le chiffre d'affaires continue de baisser alors que l'emploi rebondit légèrement, tandis que le chiffre d'affaires des entreprises du secteur des activités immobilières rebondit.

Lecture d'ensemble : La hausse des autorisations et des mises en chantier pourrait annoncer un raffermissement de l'activité de construction dans les prochains trimestres, si la demande suit. Mais le léger repli de la production de crédits combiné à la remontée modérée des taux invite les futurs emprunteurs à la vigilance.

Commercialisation des logements neufs — Ventes aux particuliers (ECLN) - 1er trimestre 2026

Réservations en légère reprise : Au T1 2026, 16 502 logements neufs ont été réservés par des particuliers (données CVS-CJO), en hausse de +4,0 % par rapport au trimestre précédent. Cette progression tient à la hausse des appartements en habitat collectif (+4,3 %). Elle est portée par le neuf « pur » : les réservations de nouvelles constructions augmentent (+5,3 %), tandis que celles de logements en construction sur existant reculent (-5,8 %).

Mais l'offre nouvelle continue de se contracter : 13 939 logements ont été mis en vente au T1 2026, en repli de -12,7 % sur le trimestre précédent. Le recul touche à la fois les appartements (-11,5 %) et, plus fortement, les maisons (-28,4 %).

Le stock se résorbe : À la fin du T1 2026, 118 927 logements neufs restent disponibles à la vente, un encours en baisse de -3,1 % sur le trimestre.

Lecture d'ensemble : La demande donne un signal positif (réservations en hausse), mais alimentée par un stock qui diminue faute de mises en vente suffisantes. Le décrochage marqué des maisons individuelles confirme le repli de l'offre nouvelle, qui pèsera sur la disponibilité future si les mises en vente ne repartent pas.

Commercialisation des logements neufs — Ventes aux institutionnels (« ventes en bloc ») - 1er trimestre 2026

De quoi parle-t-on : Les ventes en bloc désignent l'acquisition de tout ou partie du programme immobilier d'un promoteur par un seul acquéreur — le plus souvent un acteur public ou privé du logement. Une fois acquis, ces logements peuvent être loués directement par l'acquéreur ou revendus en bloc ou à la découpe.

Un canal en progression : Au T1 2026, 13 318 logements ont été réservés dans le cadre de ventes en bloc, en hausse de +2,8 % par rapport au trimestre précédent (données CVS-CJO).

Un poids désormais majeur dans le neuf : Ces ventes en bloc représentent 44,7 % de l'ensemble des logements neufs réservés (ventes aux particuliers incluses), en données CVS-CJO — soit près d'une réservation sur deux dans le logement neuf.

Une dynamique portée par le logement social : La hausse est tirée par les bailleurs sociaux : leurs réservations augmentent de +7,5 %, tandis que celles des autres acquéreurs diminuent de -15,8 %.

Lecture d'ensemble : Dans un marché du neuf où les réservations des particuliers restent fragiles, la vente en bloc s'affirme comme un amortisseur essentiel de la commercialisation, avec un rôle croissant des bailleurs sociaux. À l'inverse, le repli des « autres acquéreurs » (investisseurs institutionnels privés) traduit la prudence persistante des acteurs de marché.

3. Le baromètre U2P des entreprises de proximité — Volet construction - Activité du 2^e trimestre 2026 (avril-mai-juin)

Un secteur qui décroche dans une économie pourtant en croissance modérée

Alors que l'économie française progresse de +0,9 % en volume sur un an au 2^e trimestre 2026, la construction de proximité fait figure de point noir. Le volume d'activité des entreprises de proximité de la construction recule de **-2,5 % sur un an**, une baisse qui s'accroît par rapport au 1^{er} trimestre (-2,1 %). C'est le secteur le plus dégradé des quatre suivis par le baromètre, devant l'alimentation (-2 %), la fabrication et les services (-1 %) et les professions libérales (-0,5 %).

Fait notable : en valeur, le chiffre d'affaires du secteur renoue avec une légère croissance (+0,6 %), mais **exclusivement sous l'effet de la hausse des prix**. L'écart entre volume et valeur (plus de 3 points) mesure toute l'ampleur de l'érosion réelle de l'activité, masquée par l'inflation des coûts. Sur douze mois glissants, la tendance reste négative en volume (-2,5 %) comme en valeur (-0,5 %).

Le grand écart entre bâtiment et travaux publics

Le recul du secteur recouvre deux réalités très contrastées.

L'**artisanat du bâtiment** reste dans une dynamique fragile mais contenue : -1,6 % en volume sur un an (après -1,7 % en début d'année), avec un chiffre d'affaires en hausse de +1 % grâce à l'effet prix. À l'intérieur du bâtiment, la construction neuve poursuit un lent redressement tandis que l'entretien-amélioration se dégrade légèrement. La tendance annuelle demeure négative (-2 % en volume).

L'**artisanat des travaux publics** vit en revanche un « trimestre catastrophique » selon les termes du baromètre : **-12,7 % en volume sur un an**, l'un des reculs les plus violents jamais enregistrés dans cette série. Deux causes se cumulent : une demande en berne liée au cycle municipal (creux post-électoral de la commande publique locale) et une forte hausse des coûts de production attribuée à la crise au Moyen-Orient. En valeur, le repli est plus modéré (-4,5 %), preuve que l'inflation des coûts amortit optiquement l'effondrement des volumes. Sur douze mois, les TP continuent de s'enfoncer (-6 % en volume, -3 % en valeur).

Ce décrochage des TP est le principal facteur explicatif de la contre-performance d'ensemble du secteur, et il pèse aussi sur la conjoncture nationale : le baromètre note un recul des travaux publics de -10,5 % en volume (source Xerfi) contre -1 % pour le bâtiment.

Une trésorerie et un moral au plus bas

La construction est le secteur où les tensions financières sont les plus vives. Le solde d'opinion sur la trésorerie s'établit à -31, de loin le plus dégradé de tous les secteurs (contre -10 pour l'alimentation et la fabrication/services, -7 pour les libéraux). Concrètement, **35 % des professionnels** de la construction déclarent une détérioration de leur situation financière, contre seulement 3 % une amélioration. Bâtiment comme TP sont concernés.

Les perspectives estivales n'offrent aucune éclaircie : plus d'un responsable sur cinq (21 %) anticipe une baisse de son chiffre d'affaires cet été, contre 8 % seulement une hausse (solde d'anticipation de -13). Le pessimisme est partagé par les deux familles de métiers.

Juillet 2026

Une géographie du recul quasi généralisée

Au 2^e trimestre, la construction de proximité recule dans toutes les régions à une seule exception : les Pays de la Loire, seule région en territoire positif (+0,4 % en volume). Partout ailleurs, l'activité se contracte, avec de fortes disparités.

Les reculs les plus marqués (volume, sur un an) :

- **Outre-Mer** : -7,2 % — de très loin la zone la plus sinistrée, cohérente avec la contraction globale ultramarine (-5,8 % tous secteurs)
- **Bourgogne-Franche-Comté** : -4,9 %
- **Île-de-France** : -4,3 %
- **Hauts-de-France** : -3,9 %
- **Grand Est** : -2,8 %

Les régions les moins touchées, autour ou en deçà de la moyenne nationale : **Pays de la Loire (+0,4 %)**, Bretagne (-0,2 %), Centre-Val de Loire (-0,5 %), Corse (-1,3 %), Normandie (-1,1 %), PACA (-1,5 %), Nouvelle-Aquitaine (-1,7 %). Auvergne-Rhône-Alpes (-2,3 %) et Occitanie (-2,0 %) se situent près de la moyenne.

À noter : dans la quasi-totalité des régions, la valeur résiste mieux que le volume grâce aux prix (par exemple +3,4 % en valeur en Pays de la Loire, +2,8 % en Bretagne, +1,9 % en Normandie), sauf précisément dans les zones les plus en difficulté — Outre-Mer (-4,2 % en valeur), Île-de-France (-1,3 %) et Hauts-de-France (-0,8 %) — où même l'effet prix ne suffit plus à ramener le chiffre d'affaires en positif.

Ce qu'il faut retenir

Le 2^e trimestre 2026 confirme et aggrave la fragilité de la construction de proximité. Le message central est double : d'une part, un **effondrement des travaux publics** (-12,7 %) piloté par le creux de la commande publique locale post-municipales et le renchérissement des intrants ; d'autre part, un **bâtiment qui résiste mieux mais reste en repli** (-1,6 %), sans amorce de reprise. La bonne tenue apparente des chiffres d'affaires en valeur est un trompe-l'œil inflationniste : en volume, l'activité réelle se contracte partout ou presque. Avec la trésorerie la plus tendue de tous les secteurs (-31) et des anticipations estivales franchement négatives, la construction aborde l'été sans perspective de rebond.

Méthodologie

Enquête trimestrielle U2P/Xerfi auprès de 7 675 entreprises (dont 1 880 artisans du bâtiment et 480 TP), traitement au prorata du poids économique de chaque activité. Évolutions volume = valeur déflatée (déflateurs (BT01+IPEA)/2 pour le bâtiment, TP01 pour les TP).

4. Le financement de la réhabilitation de l'assainissement non collectif

L'enjeu : un parc considérable, un reste à charge élevé

Environ un logement sur cinq en France relève de l'assainissement non collectif (ANC), soit près de 5 millions d'installations, dont une part importante est jugée non conforme. La réhabilitation représente un investissement lourd pour un ménage, les données de financement situent le coût moyen des travaux autour de **11 600 €**, alors que l'obligation de mise en conformité pèse sur le seul propriétaire, sous le contrôle du SPANC, et devient impérative dans l'année suivant une vente. Le financement public de cette obligation repose sur deux leviers principaux, les subventions des agences de l'eau et l'éco-prêt à taux zéro, complétés par des aides locales, l'ANAH et la TVA à taux réduit. Ces deux leviers relèvent de logiques opposées et sont faiblement articulés. La présente note en dresse l'état des lieux après vérification des six programmes d'intervention 2025-2030 et des jaunes budgétaires annexés aux projets de loi de finances.

Les aides des agences de l'eau : un socle commun restrictif

Les 12^{es} programmes d'intervention (2025-2030), adoptés fin 2024, sont plafonnés à **13,979 milliards d'euros** d'autorisations d'engagement sur six ans par arrêté interministériel du 23 mai 2025, plus 688 M€ d'avances remboursables. L'ANC n'y occupe qu'une place résiduelle, encadrée par trois principes désormais partagés par toutes les agences :

- **Aucune aide directe au particulier** — le financement ne transite que par une collectivité, dans le cadre d'opérations groupées de mise en conformité.
- **Un ciblage sur les zones à enjeux** — seules sont éligibles les installations présentant un danger sanitaire avéré ou un risque de pollution démontré : aires de captage, littoral, baignade, conchyliculture.
- **Une aide forfaitaire** — un montant par installation, complété le plus souvent d'un forfait d'animation versé au SPANC.

Positions des six agences pour la période 2025-2030

Agence	ANC aidé ?	Modalités et forfaits
Adour-Garonne	Oui	Opérations groupées. Forfait de 4 200 € par logement en maîtrise d'ouvrage publique, majoré d'environ 300 € par logement au titre de l'animation.
Artois-Picardie	Oui	Retour des aides pour les particuliers situés en zones prioritaires, via les collectivités. Dotations mobilisées dans le cadre des contrats de programme.
Loire-Bretagne	Oui	Retour des aides sur certains secteurs à enjeux — zones de revitalisation rurale et littoral — dans le cadre d'une opération groupée diligentée par la collectivité compétente.
Seine-Normandie	Oui	Actions groupées sur territoires prioritaires. Forfait de 4 000 € TTC par installation en zone PAOT, 2 000 € TTC hors PAOT. Travaux réalisés par le particulier lui-même non éligibles.
Rhin-Meuse	Non	L'assainissement non collectif n'est plus éligible dans le cadre du 12e programme d'intervention 2025-2030.
Rhône-Méditerranée-Corse	Non	Arrêt du soutien à l'ANC à compter du 1er janvier 2025, acté par le 12e programme.

Juillet 2026

Lecture. Quatre agences sur six maintiennent un soutien à l'ANC, mais partout restreint aux opérations groupées en zones à enjeux : le particulier isolé n'est éligible nulle part. Deux bassins majeurs, Rhin-Meuse et Rhône-Méditerranée-Corse, sortent totalement du dispositif, créant un vide géographique important. À l'inverse, Loire-Bretagne et Artois-Picardie opèrent un mouvement de balancier, après un désengagement, leur 12^e programme rétablit un soutien, mais ciblé. Ce socle est complété par des dispositifs régionaux, départementaux et intercommunaux souvent plus généreux (jusqu'à 5 000 € TTC par installation littorale en Bretagne, 8 000 € TTC dans certaines agglomérations), mais dont la carte est très hétérogène et la pérennité incertaine : une même obligation réglementaire s'accompagne ainsi d'une inégalité territoriale forte devant le financement.

L'éco-PTZ « assainissement » : mesuré, en croissance, mais marginal

L'éco-prêt à taux zéro finance la réhabilitation d'une installation ne consommant pas d'énergie, dans la limite de **10 000 €**, sans condition de ressources, pour les propriétaires occupants ou bailleurs d'un logement achevé depuis plus de deux ans. C'est le seul dispositif national accessible directement au particulier, quel que soit son territoire. Le bilan de production annuel publié par la SGFGAS en juillet 2025, portant sur l'exercice 2024, dernier bilan consolidé disponible, établit :

- **3 029 éco-PTZ ANC émis en 2024**, contre 2 204 en 2023, soit une progression de +37 % sur un an.
- **9 472 €** de montant moyen prêté, pour un montant moyen de travaux de **11 576 €**, sur une durée moyenne de 126 mois.
- Une part de **2,7 %** seulement de l'ensemble des éco-PTZ émis en 2024 (2,1 % en 2023), très loin derrière la rénovation énergétique.

La dynamique est réelle en rythme, mais le volume reste sans commune mesure avec l'enjeu : environ trois mille dossiers par an face à plusieurs millions d'installations. Au rythme actuel, l'éco-PTZ ne constitue pas un levier de mise en conformité à l'échelle du parc.

L'ANAH, la TVA et les aides locales : des leviers d'appoint étroitement conditionnés

Aux deux leviers principaux s'ajoutent des dispositifs de second rang, souvent cités comme des solutions mais dont la portée réelle pour la réhabilitation de l'ANC demeure limitée : les aides de l'ANAH, la TVA à taux réduit et les dispositifs locaux.

L'ANAH ne dispose d'aucune aide nationale dédiée à l'ANC ouverte à l'ensemble des propriétaires. Sa principale subvention, MaPrimeRénov', finance la seule rénovation énergétique : une installation d'assainissement, qui ne consomme pas d'énergie, en est exclue par nature. L'ANC n'est donc finançable par l'agence que dans deux configurations restrictives :

- **dans un projet global d'habitat indigne ou très dégradé** — les travaux d'assainissement peuvent alors être intégrés au dispositif Ma Prime Logement Décent (issu de la fusion des anciennes aides « Habiter Mieux »), qui finance 50 à 80 % d'un plafond de travaux de 70 000 € HT selon les ressources. Ce dispositif suppose toutefois un logement de plus de quinze ans, une occupation maintenue trois ans, un audit énergétique et un accompagnement obligatoire par un opérateur (AMO), et cible l'insalubrité ou la dégradation avérée, non la seule non-conformité d'un assainissement.
- **pour une demande portant sur le seul assainissement** — l'aide est réservée aux ménages « aux ressources très modestes », ne relève d'aucune priorité de l'agence, et n'est mobilisable que dans la limite des fonds résiduels de cette catégorie.

En pratique, l'ANAH ne constitue donc pas un guichet de mise en conformité de l'ANC : elle n'intervient qu'à la marge, pour des ménages très modestes et le plus souvent au titre d'un projet de réhabilitation plus large. Ses plafonds de ressources servent en revanche fréquemment de référence aux aides des collectivités.

La TVA à taux réduit de 10 % (au lieu de 20 %) s'applique de plein droit aux travaux de réhabilitation réalisés par un professionnel sur un logement achevé depuis plus de deux ans, matériel fourni par l'entreprise inclus. C'est le seul avantage réellement automatique et universel, mais il ne réduit la facture que d'environ un dixième, de l'ordre de 1 000 € sur un chantier moyen, sans commune mesure avec le reste à charge.

Les dispositifs locaux, enfin, départements, EPCI, régions, restent les plus généreux mais aussi les plus hétérogènes (cf. § 2) : leur présence, leur montant et leur pérennité varient d'un territoire à l'autre, sans garantie de continuité.

Ce que disent et ne disent pas les jaunes budgétaires

L'article L. 213-9-1 du code de l'environnement impose que l'exécution du programme pluriannuel de chaque agence, avec les recettes et dépenses réalisées, fasse l'objet d'un rapport annexé chaque année au projet de loi de finances : c'est l'objet du jaune « Agences de l'eau ». Celui annexé au PLF 2026, portant sur l'exécution 2024, fournit le cadrage suivant : **3 149,4 M€** de dépenses d'intervention pour les six agences, dont **906,4 M€** au titre du domaine 2 « mesures générales de gestion de l'eau » (eau potable et assainissement) ; une capacité d'intervention supplémentaire de +475 M€ par an au titre du Plan Eau, avec un plafond de recettes porté à 2,397 Md€ en PLF 2026 et une cible de 2,522 Md€ ; enfin 396,1 M€ engagés en 2024 au titre de la solidarité urbain-rural, soit 1 763,6 M€ cumulés sur les 11^{es} programmes.

Le point critique. Le jaune **n'isole aucune ligne « assainissement non collectif »** à l'échelle nationale. Dans la nomenclature budgétaire des agences, l'ANC est fondu dans le domaine 2, sous les rubriques « lutte contre les pollutions domestiques et assimilées ». Il n'existe donc, dans le document de référence remis au Parlement, ni montant consolidé consacré à l'ANC, ni nombre d'installations réhabilitées. Le seul repère national identifiable reste celui du Plan Eau, près de 40 M€ engagés en 2023 et 2024 pour des opérations groupées, un montant qui agrège toutefois l'ANC et d'autres actions. Le suivi fin relève de l'observatoire SISPEA et des rapports d'activité bassin par bassin ; aucun bilan ANC consolidé pour 2025 n'est publié à ce jour.

Synthèse : un angle mort de politique publique

Le financement de la réhabilitation de l'ANC repose sur deux dispositifs aux logiques inverses et non articulés. D'un côté, des **subventions d'agences en repli et fragmentées** : conditionnées à une opération groupée et à la démonstration d'un enjeu environnemental, supprimées dans deux bassins entiers, et invisibles dans l'appareil statistique budgétaire de l'État. De l'autre, un **éco-PTZ accessible individuellement** et bien mesuré, mais dont le volume demeure marginal. Les leviers d'appoint ne comblent pas l'écart : l'ANAH reste cantonnée aux ménages très modestes et aux projets d'habitat indigne, la TVA réduite n'allège la facture que d'un dixième, et les aides locales dessinent une carte éclatée.

Entre les deux subsiste un angle mort : le propriétaire dont l'installation est déclarée non conforme sans être « polluante » au sens des agences, situé hors zone à enjeux ou hors opération groupée. Il représente l'essentiel du parc concerné, doit assumer seul un reste à charge de l'ordre de 10 000 €, et se trouve pourtant soumis à la même obligation réglementaire que les autres. C'est sur ce segment que se joue l'efficacité réelle de la politique de mise en conformité. Que le jaune budgétaire ne suive pas l'ANC comme une politique identifiée n'est pas un détail technique : il traduit et entretient l'absence de pilotage national d'un enjeu qui concerne un logement sur cinq. Restaurer une visibilité statistique, installations aidées, montants engagés, taux de conformité par bassin, constitue un préalable à toute réforme du financement.

Sources

SGFGAS, Bilan de production annuel des éco-PTZ 2024 (juillet 2025). — Annexe au projet de loi de finances pour 2026, « Agences de l'eau » (jaune budgétaire), exécution 2024. — 12^{es} programmes d'intervention 2025-2030 des agences Adour-Garonne, Artois-Picardie, Loire-Bretagne, Rhin-Meuse, Rhône-Méditerranée-Corse et Seine-Normandie. — Plan Eau, ministère de la Transition écologique. — Arrêté interministériel du 23 mai 2025 fixant le plafond des dépenses des 12^{es} programmes. — ANAH / France Rénov', dispositif Ma Prime Logement Décent (2025). — Article 279 du code général des impôts (TVA à 10 % sur la réhabilitation de l'ANC). — Agences de l'eau Seine-Normandie (12^e programme « Eau, climat & biodiversité ») et Rhône-Méditerranée-Corse (12^e programme « Sauvons l'eau »), 2025-2030.

Juillet 2026